

# Que s'est-il passé en février ?

## L'Accueil de loisirs aux couleurs médiévales

L'accueil de Loisirs municipal d'Ercé/Teillay a accueilli 61 enfants (35 enfants d'Ercé, 23 de Teillay et 3 d'autres communes) pendant les 2 semaines des vacances d'hiver. La thématique abordée était le Moyen Âge. Ce choix était guidé par le projet de l'ALSH « l'histoire de l'égalité » qui a pour objectifs de sensibiliser les enfants à l'égalité, de développer la culture historique et de favoriser l'imagination.

Les enfants ont pu découvrir le rôle des différents personnages du Moyen Âge, la fabrication de blasons et leur signification ainsi que l'abécédaire des châteaux. Un temps fort pour les plus grands leur a permis d'entrer dans le monde d'Harry Potter. Ces deux semaines ont été ponctuées par la visite du château de Châteaubriant et les séances d'équitation tels des cavalières et cavaliers aux écuries de la Liotais à Ercé. Pour terminer ces vacances, les enfants ont pu se régaler d'un repas médiéval et se déguiser pour la grande fête des « gentes dames et nobles damoiseaux ».

L'équipe d'animation remercie les familles et les enfants pour leur participation active (déguisement) et régulière (forte inscription). Pour les prochaines sessions de vacances les enfants seront sensibilisés à l'égalité aux Temps Modernes. Sortie au parc animalier, activités nautique et pédestre seront proposées.



Infos pratiques : ALSH « L'Îlot z'Enfants » – 16 rue des Pervenches 35 620 Ercé en Lamée – 02.99.44.20.22

### CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 février 2019

**Présents :** BERTIN Isabelle, MARTIN Rémy, DELÉPINE Didier, THÉPAUT Isabelle, MANROT Crystel, HARDAT Bénédicte, BOULIGAND Laëtitia, FORESTELLO Fabien, FILÂTRE Félicien, RABANNE Myriam, RENAUD Sébastien.

**Absents excusés :** DERVAL Patrick, HUBERT Armelle, ÉON Christophe, PAITEL Patricia, PLISSONNEAU Yann, SIRODOT Loïc, BRÉHIER Sylviane.

**Absent non excusé :** LE MÉE Philippe.

#### Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la DIA présentée par Me MENGER-BELLE (Châteaugiron) concernant la parcelle ZO 48 de 1497 m<sup>2</sup> (8 rue du Château d'eau).

#### Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la DIA présentée par Me LE COULS de Bain de Bgne concernant la parcelle AB 470 de 267 m<sup>2</sup>, ( 18 rue du Muguet).

#### Renouvellement d'un contrat de prestation

Le contrat d'utilisation et de maintenance des logiciels informatiques SEGILOG utilisés par le service administratif arrivant à échéance le 31/03/2019, le Conseil Municipal décide de le renouveler à compter du 1er avril 2019 pour 3 ans pour les montants suivants:

- 3 213€ ht/an pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels  
- 357€ ht/an pour la maintenance et la formation aux logiciels.

#### Facturation des travaux d'élagage aux propriétaires de parcelles en l'absence d'élagage des arbres

M. MARTIN, Adjoint au Maire en charge des chemins communaux, expose au Conseil Municipal que l'absence d'élagage des arbres et des haies le long des routes sur des parcelles privées pose régulièrement problème pour la circulation des engins agricoles et engendre des risques de chute de branches sur la voie publique en cas de tempête.

Les services communaux ne manquent pas de contacter les propriétaires défaillants mais peu d'entre eux se donnent la peine d'élaguer leurs arbres.

L'article L2212-2-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents ».

Dans ce cadre, et pour des raisons de sécurité, il conviendrait de faire appliquer cette disposition.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de mettre en place la procédure suivante en cas d'absence d'élagage ou d'abattage des branches et des racines d'arbres et de haies le long des voies communales : envoi au propriétaire d'un courrier constatant l'absence d'élagage ou d'abattage des branches et racines des arbres et haies plantés en bordure de voie communale, avec demande de procéder à l'élagage des arbres dans un délai d'un mois, en cas d'inaction de la part du propriétaire dans le délai imparti, envoi d'un courrier de mise en demeure d'élaguer les arbres dans un délai d'un mois et information que, passé ce délai, la commune fera procéder à l'élagage ou à l'abattage d'office et facturera les frais au propriétaire, mandatement d'une entreprise pour procéder à l'élagage, facturation au propriétaire des frais avancés par la commune.

# AGENDA MARS - AVRIL 2019

**LE SAMEDI 23 MARS :**  
Rougail Saucisse  
ASTET Tennis Club  
Salle multifonction de Teillay

**LE SAMEDI 23 MARS :**  
**CHOUROUTE**  
ACPG—CATM TOE –VEUVES ET  
CITOYENS DE LA PAIX  
SALLE DE LA FLEURIAIS

**LE SAMEDI 30 MARS :**  
**SOIRÉE BRETONNE** organisée par  
L'OGEC ECOLE SAINT FRANÇOIS  
SALLE DE LA FLEURIAIS  
Réservation au : 06 15 23 79 49

**DIMANCHE 7 AVRIL**  
Vide grenier , braderie puériculture et concours  
de palets à Ercé en Lamée  
organisés par  
L'OGEC Ecole Saint François  
Renseignements au : 06 15 23 79 49

**Repas du CCAS**  
Salle Gabriel Martin  
Dimanche 14 Avril

**DIMANCHE 21 AVRIL : Chasse aux Oeufs**  
**LUNDI 22 AVRIL : Tournoi de Foot ( Pâques)**  
**DIMANCHE 28 AVRIL : Pucés des Jardiniers**

**Balayage des caniveaux :**  
**Lundi 1er avril**

2019 **ENSEMBLE, REDUISONS NOS DÉCHETS !** 2020

## ECO-BALADE

**D 57**

**LA FLEURIAIS**  
Commune d'ERCÉ EN LAMÉE

### 16 MARS 2019

09H30 Accueil salle des fêtes de La Fleuriais  
10H00 Départ sur les parcours de collecte  
11H30 Tri et pesée des déchets  
12H30 Pique-nique sans déchet

RENSEIGNEMENTS : 02 99 44 20 22 ou bibliotheque@erceenlamee.fr

Pour votre sécurité, prévoyez un gilet réfléchissant et des gants

L'ORGANISATION N'EST PAS RESPONSABLE DES DIFFÉRENTS EFFETS PERSONNELS DES PARTICIPANTS  
EN CAS DE PERTE, VOL OU DÉTERIORATION  
LES ENFANTS SONT SOUS L'ENTÈRE RESPONSABILITÉ DE LEURS PARENTS

**RAPPEL / ERRATUM GUIDE PRATIQUE :**

**Laurent HILY**

**Cabinet de MASSO -KINÉSITHÉRAPIE**

02 99 43 10 88 6 Bis rue du Muguet  
35620 ERCÉ EN LAMÉE

**Grand événement**

Nos enfants accueillent leurs aînés au restaurant scolaire.

Vous avez plus de 70 ans, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> mercredis du mois, en période scolaire, vous pouvez venir partager un repas avec les enfants de l'accueil de loisirs au restaurant scolaire.

**Dates des repas**

15 mai  
5 juin  
19 juin  
3 juillet

Inscrivez vous auprès de la mairie (02 99 44 30 16) une semaine avant.

Attention places limitées.

Prix du repas 6,50 € (1<sup>er</sup> repas offert)

Invitation pour un premier repas offert.

N'oubliez pas de vous inscrire au 02 99 44 30 16, une semaine avant la date du repas.

Convivialité, Partage, Rencontre, Échange, Tête à tête, Témoignage, Appuis

**Boucherie MERCIER**  
Tél : 02 99 44 30 23

**Les Mercredis Economiques**  
chez votre Artisan Boucher

**DU 20 AU 24 MARS 2019**

**PROMO\* POULET FERMIER**

**10,90 €** la pièce le poulet de 1,5 kg

Retrouvez votre boucher préféré, ses promos, ses infos, ses recettes sur [www.bouchersdoubles.com](http://www.bouchersdoubles.com)

Offre valable chez les Bouchers adhérents du groupe Les Bouchers Doubles

Artisans, commerçants, associations, faites nous parvenir vos articles par mail : [communication@erceenlamee.fr](mailto:communication@erceenlamee.fr)